

Adresse du comité révolutionnaire de Guéret (Creuse) qui s'indigne de la nouvelle conjuration ourdie contre la souveraineté du peuple français et ses représentants, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Guéret (Creuse) qui s'indigne de la nouvelle conjuration ourdie contre la souveraineté du peuple français et ses représentants, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27822_t1_0120_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Salsigne, district de Carcassonne, n'a pu apprendre qu'avec la plus vive indignation l'affreuse conspiration tramée par nos ennemis jurés, contre la souveraineté du peuple français, et contre les jours précieux de ses dignes représentants. Pit, infâme Pit! Eusses-tu cent têtes, tu ne saurais jamais, ni toi, ni tes atroces agents expier un si noir et si abominable forfait. Que d'actions de grâces n'avons-nous pas à rendre à l'Être suprême, qui dans cette conjoncture a continué à se montrer d'une manière éclatante l'ami et le protecteur de notre sainte liberté, ainsi que de ses généreux défenseurs!

Que de remerciements n'avons nous point à vous faire, pères de la patrie dont l'œil perçant a su, du sommet de la sainte Montagne découvrir et renverser ces pièges sans nombre que la tyrannie et la scélératesse avaient tendus pour vous détruire, et étouffer en même temps, la République entière dans son berceau!

Quelles horreurs! Peut-on y penser sans frémir! N'importe, grâce à votre active vigilance, la patrie est encore sauvée et nous serons toujours libres, ou nous n'existerons plus. Nous réitérons tous entre vos mains, sages et intrépides représentants, notre serment de fidélité à la République française, unie et indivisible et de notre inviolable attachement à l'auguste représentation nationale. Que la République soit au plutôt vengée, que les têtes de tous les conspirateurs soient abattues; ne quittez votre poste, députés fidèles, que lorsque n'ayant plus d'ennemis à détruire ou à vaincre, la France aura donné à l'Europe la liberté et la paix. Tels sont les vœux des sans-culottes de la Société populaire de Salsigne».

DROUMEN, SEPTOUR, DESPLATS (secrét.), DELMAZ, BONNAFOUS, ANGLÈS, MAYNARD, JALABERT, FROMENT, SERVOLLE, MAYNARD, TARBOURIECH, LAMET, GALIBERT, DURAND, J. SABATIÉ, BRUS, J. CABAIRAC, GRIFFE, MAJAU, CLÉMENT [et 3 signatures illisibles].

h

[Le c. révol. de Guéret, à la Conv.; s.d.] (1).

Un cri d'horreur et d'indignation s'est fait entendre dans toutes les parties de la République en apprenant la nouvelle conjuration ourdie contre la souveraineté du peuple français et ses représentants; au même instant le cri de mort a été prononcé contre les traitres, les conspirateurs et tous les ennemis de la chose publique; eh quoi! le peuple français serait toujours le jouet des intrigues et des complots liberticides? non, non! il est temps que le glaive de la loi purge le sol de la liberté de tous ces Catilina modernes qui, se couvrant du masque d'un ardent patriotisme ont osé projeter sa ruine, il est temps que la hache révolutionnaire en fasse justice;

Législateurs, une immense conjuration était tramée par des hommes que nous regardions comme nos amis et nos frères, et qui méditaient notre perte, c'était contre vous que le fer meurtrier des conjurés était dirigé, mais la liberté n'est jamais menacée en vain : vous l'avez vu

du haut de la sainte Montagne : vous avez démasqué les traitres, et le glaive de la loi a fait justice de leur scélératesse.

Législateurs, que la vengeance nationale ne cesse que lorsque tous les traitres auront payé la peine dû à leurs forfaits; la cohorte infernale des conjurés est nombreuse, les ramifications de cette horrible conspiration s'étendent dans toutes les parties de la République; qu'ils périssent tous, point de miséricorde, c'est à votre courage et à votre fermeté que nous devons le salut de la patrie; dépositaires de nos pouvoirs, montrez-vous toujours l'effroi des tyrans et des traitres, parlez et vous trouverez des hommes toujours fiers de maintenir nos droits; parlez, et vous serez obéi; nous avons juré le salut de la République, ou de périr avec elle ; restez à votre poste, continuez vos glorieux travaux et la liberté ne périra jamais».

VOLLAND (présid.), FINET, FORTION, VACHEZ, LASSAUZAIS, LEYRAUD, BLANDIN, BURLAUD, NIVEAU, THEUVEY.

i

[L'agent nat. et la Comm. de Marcillac, à la Conv.; 10 germ. II] (1)

« Citoyens, représentants du peuple,

Les dangers que couraient la liberté; la joie de voir encore une fois les complots de nos ennemis déjoués; l'horreur qu'inspire leur scélératesse; la reconnaissance que nous devons à nos Comités de salut public et de sûreté générale; la crainte de quelques nouvelles trames liberticides; l'espoir de voir renaître la tranquillité parmi nous; l'idée affreuse de la résurrection d'un nouveau tyran, vomissant de ses entrailles infectes tous les crimes et étouffant toutes les vertus; le remord d'avoir été trompés par ceux même que nous regardions comme des fermes appuis de la République; le nombre des traitres, des conspirateurs, qui se sont glissés dans nos armées, dans les autorités constituées, dans les sociétés populaires et jusque dans votre propre sein; les périls auxquels vous même avez été personnellement exposés; tous ces divers sentiments en se confondant nous affectent dans le même moment, et nous ignorons si les larmes que nous ne pouvons retenir, sont l'effet de la joie, de l'horreur, de la reconnaissance ou de la fureur.

Représentants, la conspiration la plus affreuse et la plus artificieusement ourdie, a été découverte par votre sagacité et étouffée par votre énergie, vous avez encore une fois sauvé la patrie; recevez en le juste tribut de notre reconnaissance.

Nous avons juré la République une et indivisible, nous le répétons, ce serment, et nous mourrons plutôt que de l'enfreindre.

Restez à votre poste jusqu'à ce que tous les traitres, tous les conspirateurs et tous les vils suppôts des tyrans soient anéantis.

Tels sont les vœux de tous les citoyens de notre commune, qui, fidèles observateurs des lois ne se sont jamais détournés de la vraie route; qui ont béni vos décrets du 31 mai et jours suivants; qui ont fait passer au district les

(1) C 302, pl. 1091, p. 16. Bⁱⁿ, 2 flor. (suppl^o).

(1) C 302, pl. 1091, p. 15.